



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023 à 20h 30 à SOUYEAUX

L'an deux mil vingt-trois et le vingt huit septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Présents : LACOSTE Pierre, DUPUY Jean François, LAPEYRE Laurent, LESTRADE Nicolas, ADER Patrick, GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis.

Excusés : GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle.

Secrétaire séance : ADER Patrick.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023.
2. Compte rendu des diverses réunions et commissions.
3. Approbation de l'état d'assiette 2024 de la forêt communale de SOUYEAUX.
4. Désignation de l'établissement bancaire retenu pour financer les travaux en cours.
5. Délibération pour travaux supplémentaires lot N°1 gros œuvre pour ravalement de façades Sud et Est initialement non prévus.
6. Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).
7. Eclairage Public, première tranche de travaux.
8. Questions diverses.

-Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 09/06/2023.

Compte rendu des diverses réunions et commissions.

Monsieur le maire présente le projet d'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La poursuite de l'étude prévoit un passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) au 01/01/2024 et la mise en place de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) afin de calculer les attributions de compensation pour une mise en œuvre début 2025.

Le calcul des attributions de compensation intégrera la restitution de la gestion du stade de Pouyastruc afin de répondre à l'équité des compétences intercommunales sur tout le territoire.

Délibérations du Conseil Municipal du 28/09/2023

Approbation de l'état d'assiette 2024 de la forêt communale de SOUYEAUX.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Approuve l'état d'assiette de l'année 2024 des coupes présentées ci-après :

Délivrance en affouage, bois sur pied, parcelle 12u, volume présumé 140 m³, surface à parcourir 2,34 ha.

Désignation de l'établissement bancaire retenu pour financer les travaux en cours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, afin de financer les travaux des deux logements, de réaliser un prêt moyen terme de 150 000€ et un court terme de 24 mois de la même somme en attente des subventions.

Trois établissements bancaires ont été consultés :

La Caisse des dépôts

Le Crédit Mutuel

Le Crédit Agricole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Décide de retenir la proposition du Crédit Mutuel.

<i>Via un crédit relais</i>	<i>Via un crédit à moyen terme</i>
<ul style="list-style-type: none">▪ Durée : 24 mois▪ Taux : 3,90%▪ Frais de dossier : 150 €	<ul style="list-style-type: none">▪ Durée : 15 ans▪ Taux : 4,30%▪ Périodicité de remboursement<ul style="list-style-type: none">- trimestriel : 3 405,29 € - Montant des intérêts : 54 317,23 €

Délibération pour travaux supplémentaires lot N°1 gros œuvre pour ravalement de façades Sud et Est initialement non prévus.

Cette délibération est reportée à la prochaine séance par manque d'informations.

Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).

Monsieur le Maire expose le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Eclairage Public, première tranche de travaux.

Le devis n'étant pas finalisé, cette délibération est reportée à la prochaine séance.

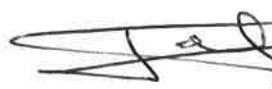
Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal des divers projets (permis de construire, certificats d'urbanisme) délivrés ou en cours d'instruction.

Une demande a été faite auprès du service des archives départementales afin de nous aider à archiver les documents restant dans l'ancienne mairie. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (situé à Séméac), a récemment recruté un archiviste itinérant. La commune de SOUYEAUX sera intégrée dans son planning d'intervention.

La séance est levée à 22h 30

Le Maire



Le secrétaire de séance

